

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 11927
Numéro SIREN : 850 409 848
Nom ou dénomination : RC PART

Ce dépôt a été enregistré le 14/11/2019 sous le numéro de dépôt 130817

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 14-11-2019

N° DE DEPOT : 2019R130817

N° GESTION : 2019B11927

N° SIREN : 850409848

DENOMINATION : RC PART

ADRESSE : 29 bis rue d'Astorg 75008 Paris

DATE D'ACTE : 19-06-2019

TYPE D'ACTE : Procès-verbal

NATURE D'ACTE : Changement de président

RC PART

Société par actions simplifiée au capital de 19.060.699 euros

Siège social : 29 bis, rue d'Astorg

75008 Paris

RCS PARIS 850 409 848

(la « Société »)

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATION DU COMITE DE SURVEILLANCE
EN DATE DU 19 juin 2019**

L'an deux mille dix-neuf,

Le 19 juin, à 15 heures,

Les membres du Comité de surveillance de la société RC PART ont décidé de se réunir dans les locaux de la société R&C, située 5 rue du Pont des Halles à Rungis (94150), sans délai conformément à l'article 15.6 des statuts de la Société.

Sont présents :

- Monsieur Christophe Ramois, en qualité de membre et président du comité de surveillance,
- Monsieur Etienne Allilaire, en qualité de membre du comité de surveillance,
- Monsieur Denis Le Brizault, en qualité de membre du comité de surveillance,
- Monsieur Claude CHARNAY, en qualité de membre du comité de surveillance.

Le Comité est présidé par Monsieur Christophe RAMOISY, Président du Comité de Surveillance.

Le Président du Comité de Surveillance constate que tous les membres du Comité de Surveillance assistent à la réunion et déclare qu'en conséquence, le Comité peut valablement délibérer.

Le Président du Comité de Surveillance rappelle que le Comité de Surveillance est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission du Président de la Société ;
- Nomination du nouveau Président de la Société et fixation des conditions d'exercice de son mandat et de sa rémunération ;
- Nomination d'un Directeur général de la Société et fixation des conditions d'exercice de son mandat et de sa rémunération ;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

1. **CONSTATATION DE LA DEMISSION DU PRESIDENT DE LA SOCIETE ET NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT DE LA SOCIETE**

Nous vous informons que la société Sofival nous a remis par lettre en date du 19 juin 2019, sa démission de son mandat de président de la Société, avec effet à la date du 19 juin 2019.

Nous vous demandons par conséquent de prendre acte de la démission de la société Sofival de son mandat de Président de la Société.

Après en avoir délibéré, le Comité de Surveillance décide à l'unanimité de prendre acte de la démission de la société Sofival de son mandat de Président de la Société.

2. **NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT DE LA SOCIETE ET FIXATION DES CONDITIONS D'EXERCICE DE SON MANDAT ET DE SA REMUNERATION ;**

Conformément à l'article 13.1 des statuts de la Société, nous vous proposons de désigner, pour une durée de 7 ans, en qualité de nouveau Président de la Société :

- La société **ATTRACT ASSISTANCE TECHNIQUE ET TECHNOLOGIQUE EN RESEAUX ANALYSE 1 CONSEILS EN TELECOMMUNICATIONS**, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros dont le siège social est situé 3 avenue Marquise du Deffand, 92160 Anthony, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 478 678 204, représentée par Monsieur Alain MAINE (ci-après « **ATTRACT** »).

Après en avoir délibéré, le Comité de Surveillance décide à l'unanimité de désigner la société **ATTRACT**, représentée par Monsieur Alain MAINE, en qualité de Président de la Société et selon les conditions de rémunération précisées en Annexe 1.

3. **NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE ET FIXATION DES CONDITIONS D'EXERCICE DE SON MANDAT ET DE SA REMUNERATION ;**

Conformément à l'article 14.1 des statuts de la Société, nous vous proposons de désigner, pour une durée de 7 ans, en qualité de Directeur Général de la Société :

- La société **THIRTY**, société par actions simplifiée au capital de 1.810.614 euros dont le siège social est situé 80 boulevard de la république, 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 483 067 328 représentée par Monsieur Miguel SIERRA (ci-après « **THIRTY** »).

Après en avoir délibéré, le Comité de Surveillance décide à l'unanimité de désigner la société THIRTY, représentée par Monsieur Miguel SIERRA en qualité de Directeur Général de la Société et selon les conditions de rémunération précisées en Annexe I.

4. POUVOIR POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES.

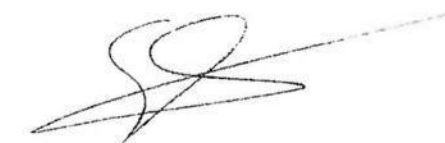
Le Comité de Surveillance donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de réaliser toutes formalités légales

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

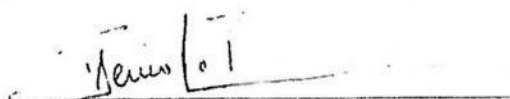
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des membre du Conseil de Surveillance.



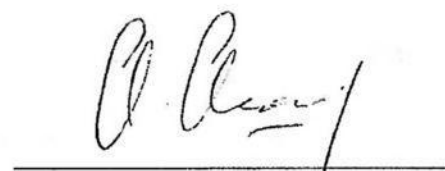
Christophe Ramois
Président et membre du Conseil de Surveillance



Monsieur Etienne Allilaire
Membre du Conseil de Surveillance



Monsieur Denis Le Brizault
Membre du Conseil de Surveillance



Monsieur Claude CHARNAY
Membre du Conseil de Surveillance